Ministère des Finances

2007-04082/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 28 novembre 2006
2006-075

Le nouveau gouvernement du Canada réduit le fardeau de la dette à son niveau le plus bas en un quart de siècle

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a déposé aujourd'hui au Parlement le *Rapport sur la gestion de la dette* pour 2005-2006, qui indique que le nouveau gouvernement du Canada a réduit la dette fédérale de 13,2 milliards de dollars.

« Cette réduction permettra d'économiser, chaque année, environ 650 millions de dollars en frais d'intérêt », a déclaré le ministre Flaherty. « C'est de l'argent qui pourra servir à offrir des programmes prioritaires ou à réduire encore davantage le fardeau fiscal des familles et des entreprises canadiennes. »

Le gouvernement a ramené la dette à 481,5 milliards de dollars, alors qu'elle atteignait un sommet de 562,9 milliards de dollars en 1996-1997. Il s'agit d'une baisse de 81,4 milliards de dollars.

Le fardeau de la dette nette au Canada est le moins lourd des pays du Groupe des Sept, et il est bien en deçà de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

En 2005-2006, le gouvernement a consacré un peu plus de 15 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique, alors qu'il y consacrait 38 cents en 1990-1991. C'est d'ailleurs le ratio le plus bas enregistré depuis la fin des années 1970.

Un objectif continu de la gestion de la dette a consisté à maintenir un marché efficient dans un contexte de diminution des besoins d'emprunt.

Le *Rapport sur la gestion de la dette* présente aux Canadiens un compte rendu détaillé des opérations d'emprunt et de gestion de la trésorerie du gouvernement en 2005-2006, ainsi que du contexte de gestion, de la composition et de l'évolution de la dette au cours de l'exercice.

Voici quelques-unes des principales mesures prises en 2005-2006 :

- faire en sorte que les frais de service de la dette demeurent stables et peu élevés en continuant de réduire la part à taux fixe de la dette des deux tiers à 60 %;

- promouvoir la liquidité des titres du gouvernement du Canada, notamment en poursuivant le rachat de titres d'emprunt et en ajustant la nouvelle émission de 2 ans afin qu'elle soit interchangeable avec des émissions d'obligations en circulation;

- accroître l'efficience du processus d'adjudication afin d'encourager la participation et de réduire le risque de marché pour les participants en devançant l'heure des séances d'adjudication d'obligations et en réduisant les délais de publication des résultats.

Le *Rapport sur la gestion de la dette* peut être consulté sans frais sur le site Web du ministère des Finances. On peut aussi en obtenir des exemplaires imprimés, au coût de 10,60 $ chacun, en communiquant avec le Centre de distribution du Ministère, au 613-995-2855.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Eric Richer
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f. asp